



Le maire de Saint-Cyr-en-Val

À

Mesdames, messieurs les élus :

- Adjointes au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

Dossier suivi par le Secrétariat général

☐ sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02 38 76 66 29

ORDRE DU JOUR

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2026

Affichée le : 16 juin 2026

Madame, monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra à **la salle du Conseil municipal en mairie annexe, le lundi 22 juin 2026 à 18h30**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil du 11 mai 2026**

FINANCES

- Approbation du compte financier unique
- Affectation des résultats
- Budget supplémentaire
- Approbation du règlement budgétaire et financier
- Adoption des admissions en non-valeur
- Créances éteintes
- Taxe sur la publicité extérieure 2027
- Octroi d'une subvention de €500 pour l'USMM

RESSOURCES HUMAINES

- Approbation de la convention avec le COS
- Adhésion à l'arbre de Noël 2026 du COS
- Approbation du protocole du temps de travail
- Autorisation du maire à signer les conventions de formation avec les organismes agréés
- Délibération autorisant le recrutement d'agent contractuel en remplacement
- Indemnité spéciale de fonction et d'engagement
- Modification du tableau des emplois
- Remboursement des frais des missions des agents et élus de la collectivité

URBANISME

- Approbation du document cadre n°2 – développement des installations photovoltaïques
- Renouvellement de la convention ADS (autorisation du droit des sols)

AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX PUBLICS

- Approbation de la convention Enedis – implantation des poteaux électrique –
Chemin rural d'Ardon

ENFANCE ET JEUNESSE

- Délibération approbation convention BRGM

VIE INSTITUTIONNELLE

- Désignation des représentants au comité de jumelage
- Remplacement d'un membre à la commission *mobilités et espaces publics*

MARCHE ET COMMANDE PUBLIQUE

- Approbation de principe au marché de fourniture, acheminement et services associés en matière d'électricité passé par la métropole avec ENGIE à travers UGAP

3. Questions orales

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via I-delibre. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibre.

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire,



Christophe DELAFOY